

NORME  
INTERNATIONALE  
INTERNATIONAL  
STANDARD

CEI  
IEC

730-2-16

1995

AMENDEMENT 1  
AMENDMENT 1

1997-02

---

---

Amendement 1

**Dispositifs de commande électrique automatiques  
à usage domestique et analogue –**

**Partie 2:  
Règles particulières pour les dispositifs de  
commande électrique automatiques détecteurs  
du niveau d'eau du type à flotteur pour  
applications domestiques et usages analogues**

Amendment 1

**Automatic electrical controls for household  
and similar use –**

**Part 2:  
Particular requirements for automatic electrical  
water level operating controls of the float type  
for household and similar applications**

© IEC 1997 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission  
Telefax: +41 22 919 0300

e-mail: [inmail@iec.ch](mailto:inmail@iec.ch)

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland  
IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale  
International Electrotechnical Commission  
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX  
PRICE CODE

**B**

*Pour prix, voir catalogue en vigueur  
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 72 de la CEI: Commandes automatiques pour appareils domestiques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
72/347/FDIS	72/370/RVC

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 4

AVANT-PROPOS

*Modifier le deuxième alinéa après le tableau comme suit:*

La présente deuxième partie est destinée à être utilisée conjointement avec la CEI 730-1. Elle a été établie sur la base de la deuxième édition, parue en 1993, et son amendement 1 (1994).

Page 10

**2 Définitions**

2.2 *Définitions des différents types de dispositifs de commande en fonction de l'application*

2.2.19 *Ajouter la note explicative suivante :*

Voir 2.2.101.

2.2.20 N'est pas applicable.

Page 20

**14 Echauffements**

14.4.3.1 N'est pas applicable.

Page 26

**Annexe H**

**Prescriptions pour les dispositifs de commande électroniques**

**H.11 Prescriptions de construction**

H.11.12 *Dispositifs de commande utilisant des logiciels*

*Ajouter l'alinéa suivant:*

Normalement, les dispositifs de commande de niveau utilisant des logiciels ont des fonctions classées comme logiciels de classe A.

H.11.12.8 *Remplacer la note explicative par ce qui suit:*

La valeur des temps déclarés peut être spécifiée dans la norme de produit applicable.

H.11.12.8.1 *Ajouter la note explicative suivante:*

Les réponses déclarées dans le tableau H7.2, prescription 72, peuvent être spécifiées dans la norme de produit applicable.